

internationale et la manière dont le Canada, en tant que membre de la communauté internationale, peut à la fois contribuer à l'appel en faveur d'une aide plus efficace et prendre l'initiative des efforts en ce sens.

Ainsi, trois faits nouveaux et importants ont changé notre approche de l'aide internationale. Le premier réside dans l'adoption de l'ambitieux Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies (« Programme 2030 »), qui énonce des mesures pour éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes. Le deuxième consiste en l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, qui encourage activement la création d'un éventail plus large de partenariats financiers, y compris, sans s'y limiter, de partenariats public-privé. Le troisième découle de l'adoption à large échelle de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, qui réduira les émissions de gaz à effet de serre et renforcera la résilience climatique. Pour pouvoir s'adapter avec efficacité et efficience à ce contexte mondial en constante évolution, le gouvernement du Canada examine actuellement sa politique et son cadre de financement en matière d'aide internationale.

Les résultats présentés dans ce rapport correspondent donc à la fois aux priorités thématiques en place depuis 2009 et aux priorités nouvelles et émergentes. Cela comprend la plus grande importance accordée aux femmes et aux filles dans l'ensemble de nos programmes de développement, à la lutte contre les changements climatiques et à la réponse aux crises en Irak et en Syrie et dans les pays voisins.

Tout particulièrement, en 2015-2016, le Canada a répondu rapidement à des besoins internationaux urgents. Dans un élan de solidarité internationale et à un moment crucial, il a accueilli près de trois fois plus de réfugiés qu'au cours des années antérieures, en vue de leur réinstallation. La plupart viennent de régions en conflit ou déchirées par la guerre, comme la Syrie et l'Irak. De plus, il a apporté une aide humanitaire urgente aux personnes déplacées par les conflits en Syrie, en Irak, au Yémen et au Soudan du Sud, aux victimes des séismes de 2015 au Népal ainsi qu'aux familles confrontées à l'insécurité alimentaire en raison des sécheresses provoquées par El Niño.

Par ailleurs, le Canada a plaidé avec force pour une action efficace visant à prévenir et à réduire les effets néfastes des changements climatiques. Cela comprend l'adoption d'un nouvel accord mondial sur les changements climatiques, à la 21^e Conférence des Parties (COP21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui encourage tous les pays à travailler en faveur d'une économie à faibles émissions et résiliente aux changements climatiques. L'une des grandes priorités du gouvernement consiste d'ailleurs à aider les pays vulnérables à passer à une économie à faibles émissions de carbone, comme l'a montré récemment la décision annoncée par le premier ministre de consacrer 2,65 milliards de dollars au financement de la lutte contre les changements climatiques au profit des pays en développement. Les efforts visant à renforcer la résilience des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables dans les pays en développement sont conformes aux engagements du Canada au titre de la CCNUCC et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui visent tous les deux à favoriser un avenir plus durable sur le plan environnemental.

Le Canada a dressé une liste de 25 pays ciblés pour son programme de développement. Ces pays ont été choisis en raison de besoins criants, de leur capacité à tirer profit de l'aide au développement et de la conformité avec les priorités de la politique étrangère canadienne. L'ADO du Canada est également conforme aux principes du Plan d'action sur l'efficacité de l'aide, qui insiste sur la nécessité que les donateurs et les partenaires soient mutuellement responsables d'obtenir des résultats qui améliorent la qualité de vie des plus vulnérables. Les résultats et les progrès réalisés dans chaque pays ont été rendus possibles grâce à la coopération de nos partenaires canadiens, étrangers et de la société civile. Notre coopération avec ces partenaires, qui a commencé il y a longtemps et qui se poursuit, est essentielle pour relever les défis qui se profilent à l'horizon.

Ce rapport décrit les réalisations et les résultats découlant des efforts déployés par le Canada en 2015-2016 pour mettre fin à la pauvreté et bâtir un monde meilleur.

LOI SUR LA RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT OFFICIELLE

La *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle* (la Loi), entrée en vigueur en 2008, a pour objet de faire en sorte que l'aide au développement officielle (ADO) du Canada soit axée sur la réduction de la pauvreté dans les pays en développement. Cette loi pose trois conditions qui doivent être respectées pour que l'aide internationale soit considérée comme de l'ADO.

Ces conditions prévoient que l'ADO canadienne 1) contribue à la réduction de la pauvreté, 2) tienne compte des points de vue des personnes qui en bénéficient et 3) soit octroyée d'une manière compatible avec les valeurs canadiennes et les normes internationales en matière de droits de la personne. L'ADO canadienne peut par ailleurs servir à atténuer les effets d'une catastrophe naturelle ou d'origine humaine, ou de toute autre situation d'urgence survenant à l'étranger. Ce qui est cohérent avec les principes d'efficacité de l'aide et avec les valeurs canadiennes.

La Loi exige qu'un rapport sommaire annuel faisant état des résultats de l'ADO du Canada et mettant en relief les décaissements effectués par les ministères et organismes fédéraux soit présenté au Parlement par le ministre du Développement international au nom du gouvernement du Canada.

Un *Rapport statistique annuel sur l'aide internationale* pour tous les décaissements au titre de l'ADO canadienne, dont ceux des provinces et des municipalités, est également produit. La prochaine version du Rapport statistique sera disponible sur le site Web d'Affaires mondiales Canada en mars 2017. Les termes relatifs à l'ADO respectent les normes internationales sur la présentation de rapports, telles qu'adoptées par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).